

# LES ETAPES DE VOTRE PROJET

## \* Dérogation accordée pour la 2ème période

Sous certaines conditions, les candidats à la 2ème période pourront déposer leurs projets sans avoir obtenu leur autorisation d'urbanisme.

## Vérifier la compatibilité de votre projet au regard du document d'urbanisme en vigueur

Vous pouvez consulter le document d'urbanisme (POS, PLU, PLUi) sur le site [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ou à défaut, en mairie.

En l'absence de document d'urbanisme, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique.

Si le document d'urbanisme n'est pas conforme pour accueillir votre projet, nous vous invitons à entrer en contact avec la mairie afin d'éventuellement modifier le document d'urbanisme.

## Raccordement

En fonction du S3REnR, conclu avec RTE (> 12 MWc) ou un GRD (< 17 MWc) sous réserve de faisabilité technique, son coût dépend de nombreux paramètres: option de raccordement choisie, puissance de l'installation, puissance des onduleurs, puissance de l'abonnement en consommation, de la capacité d'accueil du réseau ou encore des modalités de branchement. Le porteur devra également régler une quote-part au titre du S3REnR.

## Faire éventuellement réaliser une pré-étude de raccordement au réseau

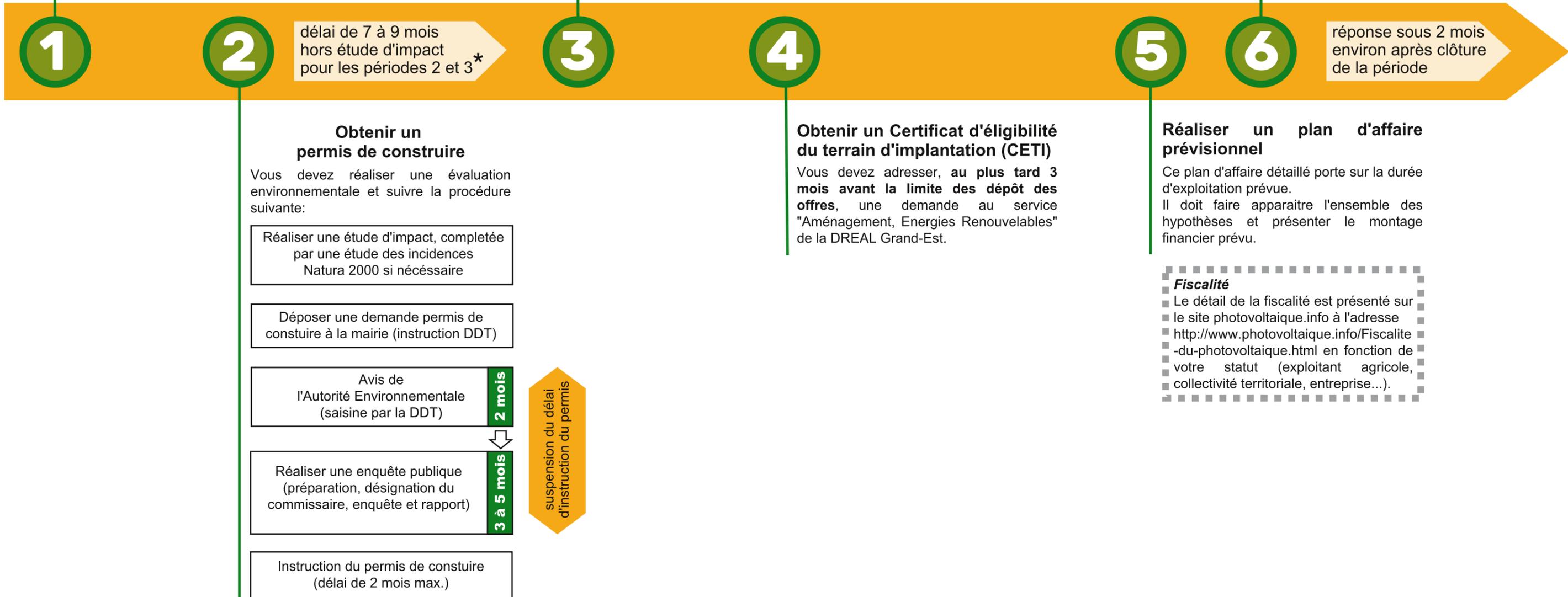
Cette étude, réalisée par le gestionnaire de réseau concerné, n'est pas obligatoire mais **fortement conseillée**, les frais de raccordement au réseau étant à la charge du porteur de projet.

## Déposer votre dossier de candidature sur la plateforme nationale

<http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>

L'appel d'Offres est réparti en 3 périodes de candidatures:

- 1ère période: du 15 au 26 juillet 2019
- 2ème période: du 16 au 27 janvier 2020
- 3ème période: du 20 au 31 juillet 2020



## GLOSSAIRE

CRE - Commission de Régulation de l'Energie  
GRD - Gestionnaire de réseau de distribution  
S3REnR - Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables

## LIENS

Présentation de l'appel d'offres  
[www.cre.fr/documents/appels-d-offres](http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres)

Démarche évaluation environnementale  
[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/demarches-r67.html](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/demarches-r67.html)

S3REnR  
[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/schema-de-raccordement-des-energies-renouvelables-r6305.html](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/schema-de-raccordement-des-energies-renouvelables-r6305.html)

Géoportail de l'urbanisme  
[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

## CONTACTS

### *Pour toutes questions relatives à l'Appel d'Offres*

DREAL Grand Est  
Service Aménagement Energies Renouvelables  
Pôle Energies Renouvelables  
1 rue du Parlement - BP 80556  
51022 Chalons en Champagne cedex  
☎ 03 51 41 63 13  
[per.saer.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:per.saer.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)

### *Pour toutes questions relatives aux études d'impact*

Président de la MRAe  
DREAL Grand Est - service évaluation environnementale  
14 rue du bataillon de marche n°24  
BP 10001  
67050 Strasbourg cedex  
☎ 03 88 13 06 37  
[see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)

### *Pour toutes questions relatives à l'urbanisme*

DDT du Haut-Rhin  
Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme  
Bureau ADS et Fiscalité  
Cité Administrative  
Bâtiment Tour  
68026 Colmar cedex  
☎ 03 89 24 84 73  
[ddt-scau-badsf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-scau-badsf@haut-rhin.gouv.fr)

DDT  
DU HAUT-RHIN

Service Connaissance,  
Aménagement et  
Urbanisme

Bureau d'Appui  
Territorial

février 2019

# APPEL D'OFFRES PHOTOVOLTAIQUE AU SOL TERRITOIRE DU HAUT-RHIN

## Guide pratique

### CANDIDATURES

- 15 au 26 juillet 2019
- 16 au 27 janvier 2020
- 20 au 31 juillet 2020

Limité aux projets situés dans le département du Haut-Rhin, cet appel d'offres, lancé dans le cadre des engagements pris par le comité de pilotage pour l'avenir du territoire de Fessenheim, permettra de développer 200 MW par des centrales au sol.

Cet appel d'offres représente un engagement de l'Etat de plus de 165 M€ au bénéfice du territoire sur une période de 20 ans.

Les projets pouvant candidater concernent des installations photovoltaïques au sol de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 30 MWc.

Ces installations appartiennent à la famille 1 de l'appel d'offres et pourront bénéficier d'un complément de rémunération (une prime viendra compenser l'écart entre les revenus tirés de cette vente et un niveau de rémunération de référence).